



Procès-verbal

Commission Pratiques féminines



Réunion du : 11 avril 2024
A : Arbouans - siège du district Doubs Territoire de Belfort -
9h30 - 12h30

Présents : Stéphanie BARBIER - Maxime BONIN - Christophe GIRARDET -
Michel MALIVERNAY - Marc TISSERAND - Cyrille LAMBINET.

1°) COUPES :

11) Tirages du prochain tour : 27 et 28 avril 2024

La commission prépare et réalise le tirage des matches à programmer le samedi 27 avril (U17 et U15) et le dimanche 28 avril (séniores à 8 et à 11). Se reporter au tirage diffusé sur Facebook (près de 1700 vues), aux documents officiels transmis par mails aux clubs et aux programmations effectuées sur les sites de nos deux districts.

La commission souhaite que des arbitres puissent être désignés par les CDA pour l'arbitrage des matches séniores à 11 (1/4), séniores à 8 (1/4) et U17F à 11 (1/4). En revanche pour les U15, l'arbitrage sera assuré par les clubs selon les normes habituelles.

12) Tirages du tour suivant

Il sera effectué le **mardi 30 avril à 19 H** dans les locaux de notre partenaire « Géant du Foot » à FRANOIS. Les clubs qualifiés lors du tour des 27 et 28 avril sont invités à être présents et se verront remettre un jeu de maillots « CREDIT AGRICOLE » sponsor de cette compétition.

Rappel des dates : ¼ en U15 et ½ en U17 le samedi 11 mai ; ½ en séniores à 11 le dimanche 12 mai.

13) FINALES

La commission a enregistré deux candidatures soit CHAMPLITTE et SAONE. Après échanges et réflexion, la commission retient le site de SAONE pour l'organisation des finales programmées le samedi 1 juin.

Les horaires retenus sont les suivants :

- 10 H – ½ finales puis finales U15F
- 14 H – Finale U17F
- 16 H – ½ finales et finales sénières à 8
- 19 H – finale sénières à 11

14) RAPPEL REGLEMENTATION

Attention, aucune dérogation ne peut être utilisée pour les tours de coupes. Nous demandons aux clubs d'être très rigoureux vis-à-vis de la qualification de leurs joueuses,

2°) SAISON 2024-2025 :

La commission valide le document joint à ce PV et intitulé « SAISON 2024-2025 – Organisation des compétitions féminines ». Il doit servir de document de base permettant à nos clubs de préparer dès maintenant leur structure pour la saison 2024-2025.

3°) DOSSIERS :

31 – Demande de Perrouse (U17F) pour changer de groupe

Refus de la commission, l'organisation retenue ayant été communiquée aux clubs depuis plusieurs semaines.

32 – Courrier GJ Monts et Vallées

Transmission à la commission de discipline Haute-Saône pour la partie disciplinaire et réponse transmise par Michel MALIVERNAY pour la partie qualification des joueuses.

33 – Courriers FC Sochaux suite match U13.

Transmission à la commission de discipline Haute-Saône gestionnaire de la compétition.

34 – Dossier Chèvremont-Belfort (U13).

Transmission à la commission discipline Doubs Territoire de Belfort, les deux clubs relevant de ce district.

4°) Expression des membres de la commission :

Un échange permettant aux membres de la commission d'exprimer leur ressenti sur nos pratiques permet de dégager les réflexions suivantes

- Des demandes d'arbitrage pour les séniors à 8 existent. Est-ce logique alors qu'il s'agit d'une compétition « loisir » ? Le bon sens ne doit-il pas l'emporter ?
- L'état d'esprit autour des terrains n'est pas bon. Est-ce logique d'avoir des dossiers disciplinaires en U13F ?
- Des règles existent et doivent être appliquées (ex : qualifications des joueuses, contrôle des licences, déroulement d'un match, ...). Des propositions de modifications peuvent toujours être transmises à la commission !
- Il est rappelé que tous les arbitres (qu'ils soient de clubs ou désignés par les instances) peuvent (et surtout doivent) utiliser la feuille de match pour signaler les incidents. S'il n'y a pas de sanction sur la feuille de match, à priori, les commissions de discipline n'ont pas les moyens d'agir.
- Trop de modifications de dates !
- Actions communes entre nos deux districts en U11F satisfaisantes.

Prochaine réunion de la commission :

Mardi 30 avril 2024 à 16 H au siège du district DTB à Besançon.

Le Représentant du district Haute Saône,

Le représentant du district Doubs – Territoire de Belfort

Michel MALIVERNAY

Christophe GIRARDET

RAPPEL :

Les décisions de la commission sont susceptibles d'appel auprès des instances dans les formes prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF